

## Régimes Collectifs de Prévoyance

### Commission Paritaire de Gestion Réunion du 27 novembre 2009

#### ***Les décisions de 2006, confortées....***

Par la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2006 d'un Régime Particulier de Prévoyance (RGP), cet accord responsabilise EADS par l'intermédiaire d'une Commission Paritaire sur la gestion des régimes de prévoyance non-cadres et cadres.

- une gestion pour chaque risque (décès, arrêts de travail, frais de santé),
- une gestion séparée des régimes non-cadres et cadres,
- la répartition salariée /employeur concernant le taux de cotisation préservée,
- la mise en place de réserves financières.

Cette gestion fondée sur 4 principes essentiels a constitué une nouvelle étape importante visant à renforcer la prévoyance dans la politique du Groupe.

- La transparence
- La Co-responsabilisation des acteurs des régimes de la prévoyance entreprise, partenaires sociaux, salariés
- La réactivité dans les décisions
- La mise en place d'une véritable politique de risque

Maintenir leur équilibre financier, assurer leur pérennité tout en améliorant la couverture prévoyance des personnels non cadres et cadres, sont les bases sur lesquelles FORCE OUVRIERE s'était engagée et dans cet esprit que notre action a été menée durant toutes les réunions de la Commission de Gestion.

#### ***2009, des résultats qui confirment la pertinence des choix retenus..***

La commission réunie en juillet dernier avait déjà laissé apparaître une situation financière encourageante qu'il s'agisse du régime Cadres et Forfaités ou de celui des Non-Cadres et Non forfaités.

Il avait été retenu d'attendre la prochaine réunion pour savoir si cette tendance se confirmerait d'une part et connaître d'autre part les nouvelles mesures de la loi sur le financement de la sécurité sociale (son niveau de désengagement par exemple) ainsi que les directives européennes et fiscales qui pourraient imposer des contraintes financières nouvelles.

Aujourd'hui, le constat présenté pour les deux régimes est plus qu'encourageant, il démontre si besoin est, la pertinence des choix de 2006.

## Une première étape vers l'harmonisation Non Cadres – Cadres

Ces résultats permettent, certes, de faire face à des à coups, aux prévisions de désengagement de l'Assurance Maladie, mais également de réaliser une étape chère à FO, l'**harmonisation Non Cadres – Cadres des frais de santé**.

Aujourd'hui cette étape est décidée et va permettre l'harmonisation des remboursements frais de santé par augmentation. Ci-dessous quelques exemples des améliorations décidées qui portent aussi bien sur les régimes NC et Cadres. Nos délégués FO vous communiqueront si vous le souhaitez la liste totale de ces évolutions.

	2009		2010	
	Non cadres	Cadres	Non cadres	Cadres
Hospi. médicale et chirurgicale	* 100 % BR + 50 % du Dépt	100 % BR + Dépt (1)	200 % BR	200 % BR
convalescence, repos...	100%BR (forfait néant)	100%BR + forfait	100%BR + forfait	100%BR + forfait
Pharmacie réduite (15 %)	Néant t	Néant	100 % BR	100 % BR
Honoraires médicaux*	140 % BR	140 % BR	200 % BR	200 % BR
Auxiliaires médicaux	100 % BR	* 140 % BR	200 % BR	200 % BR
Analyses laboratoires	* 100 % BR	180 % BR	200 % BR	200 % BR
Radiologie	100 % BR	140 % BR	* 200 % BR	200 % BR
Verres	340%BR mini 50%FR maxi 150 €	275% Rbt SS mini 50%FR	340 % BR mini 50% FR	340 % BR mini 50% FR
Montures	3 % PMSS / an /Bénéf	100 pt AGIRC	3%PMSS/an/ bénéficiaire	3%PMSS/an/ bénéficiaire
Soins dentaires	150 % BR	140 % BR	200 % BR	200 % BR
Prothèses dentaires acceptées	270 % BR	300 % BR	330 % BR	330 % BR
Prothèses dentaires refusées	100 % BR	100 % BR	330 % BR	330 % BR

**Nota** : l'application sera effective au 1/04 /2009 sauf pour la pharmacie à 15% qui sera prise en charge dès janvier 2010

**Une étape importante** de la vie de nos régimes qui démontre si besoin est, et notre Organisation se doit de le souligner, qu'une gestion paritaire responsable et impliquée peut malgré un contexte difficile, assurer l'amélioration permanente du service du aux salariés tout en préservant un équilibre financier sain. Ces résultats, nous les devons aux choix de gestion, mais surtout à la ténacité de l'ensemble des acteurs concernés Groupe, Partenaire Sociaux, Assureurs (IPECA et UNPMF) mais également au comportement responsable de l'ensemble des salariés.

Dés lors que les futurs résultats le permettront, Force Ouvrière demande d'une part ,que l'harmonisation des régimes soit poursuivie par celui du gros risque et d'autre part par la prise en compte de prestations de plus en plus demandées, l'ostéopathie, l'aide ménagère, ainsi que le lit accompagnant sans limite d'âge du patient....

**Car, comme dans d'autres domaines, pour Force Ouvrière, tous les salariés méritent le même soutien sur les plans de la santé et de la prévoyance...**

Marignane le 1er décembre 2009